



Ville de Draguignan

DOSSIER DE CANDIDATURE AUX CHANTIERS JEUNES

Joindre obligatoirement au dossier :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- une photocopie de la vaccination DT Polio

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus !

Conditions d'accès aux chantiers jeunes et modalités d'attribution de la bourse loisirs :

Ces informations sont précisées dans le règlement intérieur joint au présent dossier

Acceptation de la candidature :

La validation de la participation à un chantier jeune vous sera communiquée par SMS après le 30/09
Vous devrez confirmer votre participation par retour de SMS dans le délai qui vous sera indiqué.

Réunion d'information (présence obligatoire) :

Mercredi 14 octobre 2026 à 13h30

Atelier créatif jeunesse, école des Marronniers, 1 rue des Minimes, 83300 Draguignan

Attention : Toute absence non justifiée à la réunion entraînera une annulation de votre participation au chantier jeune et vous serez remplacé.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre du programme « Chantiers Jeunes », la Mairie est amenée à collecter et traiter des Données à Caractère Personnel.

La présente Annexe détermine les conditions du traitement de Données à Caractère Personnel et les droits des personnes concernées en application de la législation et réglementation en la matière en vigueur.

(1) Définitions

Ces définitions sont issus du règlement européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 (ci-après, « le Règlement Général sur la Protection des Données »)

Données à Caractère Personnel	Au sens de l'article 4 du RGPD, désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée «personne concernée»); est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale
Données Sensibles	Sont considérées comme sensibles au sens du RGPD les Données à Caractère Personnel qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.
Responsable de Traitement	Au sens de l'article 4 du RGPD, désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre.
Responsable conjoint de Traitement	Au sens de l'article 26 du RGPD, lorsque deux responsables du traitement ou plus déterminent conjointement les finalités et les moyens du traitement, ils sont alors désignés comme responsables conjoints du traitement.
Sous-Traitant	Au sens de l'article 4 du RGPD, désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des Données à Caractère Personnel pour le compte du responsable du traitement.
Traitement	Au sens de l'article 4 du RGPD, désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction;
Tiers	Au sens de l'article 4 du RGPD, désigne une personne physique ou morale, une autorité publique, un service ou un organisme autre que la personne concernée, le responsable du traitement, le Sous-Traitant et les personnes qui, placés sous l'autorité directe du responsable de Traitement et du Sous-Traitant, sont autorisés à traiter les données.
Violation de données	Au sens de l'article 32 du RGPD, désigne une violation de la sécurité, entraînant de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données.

(2) Rôle de la Mairie de Draguignan

Comme préalablement énoncé, la Mairie de Draguignan, en tant que Responsable de traitement, est amenée à collecter et traiter des Données à Caractère Personnel dans le cadre du programme « Chantiers Jeunes ».

(3) Données à Caractère Personnel traitées

- Noms et prénoms des jeunes participants
- Date de naissance
- Genre
- Numéro de téléphone du participant
- Adresse postale
- Noms et prénoms des responsables légaux du jeune participant
- Numéro de téléphone des responsables légaux
- Signature

- Personne à contacter en cas d'urgence
- Numéro de téléphone de la Personne à contacter en cas d'urgence
- Nom du médecin traitant du participant

Ces données sont traitées pour l'usage exclusif de la Mairie de Draguignan.

(4) Finalités des traitements

Le traitement des données permet à la Ville de Draguignan de recueillir et d'évaluer les dossiers de candidats au programme « Chantiers Jeunes » et de s'assurer, à partir de ce dossier, que les jeunes participants retenus sont autorisés par leurs représentants légaux à y participer et sont en capacité de participer à un chantier du programme « Chantiers Jeunes » défini par la Ville de Draguignan.

(5) Catégories de personnes concernées par les données

- Les Jeunes Participants
- Parents/responsables légaux
- Personnes à contacter en cas d'urgence
- Médecin traitant

(6) Les engagements de la Mairie

En qualité de responsable de traitement, la Mairie s'engage :

- A collecter et traiter les données à caractère personnel strictement nécessaire à l'étude et au traitement de la candidature du jeune participant et sa participation selon la Règlementation applicable en vigueur ;
- A ce que les données traitées mentionnées ci-dessus par la Mairie de DRAGUIGNAN en tant Responsable du traitement soient destinées aux usages exclusivement consentis ci-dessus.
- A fournir aux Personnes Concernées par les Données à Caractère Personnel toute information pertinente et/ou recueillir les consentements requis, et plus généralement s'acquittera, pendant toute la durée du Programme (du dépôt candidature à la participation au Chantier jusqu'à la clôture du programme), de l'ensemble de ses obligations à l'égard des personnes concernées par ces données ;
- A conserver dans les locaux de la Mairie toutes les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de ce programme ;
- A ne procéder à aucun transfert de données à caractère personnel ;
- A ne faire appel à aucun sous-traitant ;
- prendre toutes les mesures requises afin de mettre en œuvre, compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques pour les droits et libertés des personnes physiques, les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité des Données qu'il traite adapté au risque ;
- En outre, la Mairie s'engage pour toute la durée du programme (du dépôt candidature à la participation au Chantier jusqu'à la clôture du programme), à veiller à ce que les agents de la Mairie autorisées à traiter les Données à caractère personnel dans le cadre de ce programme s'engagent à respecter la confidentialité et les former à ladite réglementation sur les données à caractère personnel en vigueur ;
- dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus par la Règlementation applicable en vigueur ;

(7) Exercice des droits des personnes

Conformément aux lois du 19 février 2024 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, (ci-après, la « Loi relative à la protection des données » ou « Loi nationale »), sur la protection de la vie privée des enfants et des données personnelles et au règlement européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 (ci-après, « le Règlement Général sur la Protection des Données » le représentant légal ou l'enfant majeur de 15 ans et les personnes majeures disposent des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité de leurs données à caractère personnel. Ils peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de mes données à caractère personnel notamment en cas de décès.

Pour les exercer, ils peuvent adresser L'ensemble de ces droits s'exerce auprès du Délégué à la Protection des Données de la Mairie de DRAGUIGNAN à l'adresse électronique dpo@ville-draguignan.fr ou par courrier postal à l'adresse postale suivante : Mairie de DRAGUIGNAN A l'attention du DPO- Ville de Draguignan – 28 rue Georges Cisson - 83300 DRAGUIGNAN. Il est également possible d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente et notamment auprès de la CNIL pour les résidents français.

(8) Durée de conservation des données

Dans le cadre du programme « chantiers Jeunes », chaque dossier de candidatures est conservé :

- Si le candidat est retenu :
- Si le candidat n'est pas retenu :

Au terme du Chantier, la Mairie s'engage à supprimer toutes Données à caractère personnel du jeune participant aux termes de l'année civile.



Ville de Draguignan

A remplir par la DEJS

Date :

Heure :

A COMPLETER ET A RAPPORTER A L'ACCUEIL DE LA DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS

1er étage du Centre Joseph Collomp - Place René Cassin

83300 DRAGUIGNAN - 04 94 60 31 77

ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h

DU LUNDI 14 AU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026 INCLUS

CANDIDATURE AUX CHANTIERS JEUNES VACANCES D'AUTOMNE 2026

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT

Nom : Prénom : ☐ Fille ☐ Garçon

Né(e) le : Âge :

Adresse :

.....

Tél. portable du participant : Tél. portable parents :

Avez-vous déjà participé à un chantier au cours de l'année 2026 ? ☐ Oui ☐ Non

Dates	Liste des chantiers	Choix de chantier *
du 26 au 30 octobre	Fresque école Jean Zay (impératif de savoir dessiner)	
du 26 au 30 octobre	Jardinage avec le service environnement	

**Veuillez indiquer vos choix préférentiels de la façon suivante :*

- 1 : premier choix ;
- 2 : deuxième choix ;

☐ Je certifie avoir lu le règlement intérieur des chantiers jeunes et m'engage à le respecter

Draguignan, le :

Nom, Prénom :

Signature du candidat :



Ville de Draguignan

A REMPLIR PAR LES PARENTS **Autorisations parentales**

Je soussigné(e) M^{lle}, M^{me}, M (Nom du responsable légal).....

Adresse :.....

Code Postal :Ville :Tél :

Responsable légal(e) du jeune :

Nom (du jeune) : Prénom :.....

Né(e) le :.....

Personne à contacter en cas d'urgence :

Tél. :

- Autorise l'enfant ci-dessus désigné à participer au Chantier jeunes, organisé par le Service Jeunesse et Sports de la ville de DRAGUIGNAN pendant les vacances d'automne 2026, à raison de 20 heures.
- Autorise l'enfant désigné ci-dessus à partir seul dès la fin du chantier : ☐ oui ☐ non
- Je déclare avoir bien pris en compte qu'il ne s'agit pas d'un emploi mais seulement d'un temps de travail éducatif, sur site.
- Certifie qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique d'un chantier jeunes, est en condition physique et possède les aptitudes nécessaires à la vie en groupe.
- Autorise les personnes responsables à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident

Draguignan, le
Nom, Prénom :
Signature :



Ville de Draguignan

Fiche Sanitaire

Nom du Médecin de Famille :

Dates de vaccination D.T.Polio/...../.....

Joindre OBLIGATOIREMENT la photocopie du carnet de vaccinations.

Observations particulières (Traitement médical, allergies, baignade, lunettes, appareil dentaire...) :

.....
.....
.....
.....
.....

Je soussigné(e).....

Responsable légal de l'enfant.....

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'activité à prendre le cas échéant toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

Draguignan, le

Nom, Prénom :

Signature :



Ville de Draguignan

Formulaire de consentement

Pour les mineurs de 15 ans et plus :

Je soussigné(e), l'enfant :

Nom :

Prénom :

OU Le cas échéant, pour les mineurs de moins de 15 ans :

Je soussigné(e), représentant légal (nom, prénom) :

De l'enfant (nom, prénom):

AUTORISATION D'UTILISATION DE MON IMAGE VIDEO OU PHOTOGRAPHIE

[Merci de cocher la case concernée]

Choix du participant :

☐ J'accepte la diffusion temporaire de mon image dans les reportages vidéo ou photos dans le cadre du programme « Chantiers Jeunes ».

☐ Je refuse la diffusion de mon image dans les reportages vidéo ou photos dans le cadre du programme « Chantiers Jeunes ».

Durée de l'autorisation

Cette autorisation est gracieuse et valable pour l'année civile en cours à compter de la signature de la présente autorisation.

Limites de l'autorisation

Cette autorisation se limite aux photographies et vidéos réalisées dans le cadre du programme « Chantiers Jeunes » organisés par la MAIRIE DE DRAGUIGNAN.

Droits sur les données personnelles

Les données traitées sont le nom, prénom, image, par la MAIRIE DE DRAGUIGNAN en tant Responsable du traitement et destinées aux usages exclusivement consentis ci-dessus. Conformément aux lois du 19 février 2024 et du 6 janvier 1978 (modifiée) sur la protection de la vie privée des enfants et des données personnelles et au règlement européen général sur la protection des données, le représentant légal ou l'enfant majeur de 15 ans et les personnes majeures disposent : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité de leurs données à caractère personnel. Ils peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de mes données à caractère personnel notamment en cas de décès. L'ensemble de ces droits s'exerce auprès Délégué à la Protection des Données de la MAIRIE DE DRAGUIGNAN à l'adresse électronique dpo@ville-draguignan.fr ou par courrier postal à l'adresse postale suivante : MAIRIE DE DRAGUIGNAN A l'attention du DPO- Ville de Draguignan 28 rue Georges Cisson - 83300 DRAGUIGNAN. Il est également possible d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente et notamment auprès de la CNIL pour les résidents français.

Draguignan, le

Nom, Prénom :

Signature: